



L'essentiel



du lundi 7 mars 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

LOI TRAVAIL

Le Premier ministre, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron ont commencé à recevoir les partenaires sociaux pour poursuivre le dialogue et la concertation sur le projet de loi travail. Nous devons réformer notre droit du travail, comme nos voisins l'ont déjà fait, pour :

- donner plus de place à la négociation collective pour permettre à nos entreprises de s'adapter et d'être plus compétitive.

- lever les obstacles à l'embauche dans les TPE et les PME et permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder au CDI et lutter contre la segmentation du marché du travail.

- accompagner cette démarche de nouvelles protections pour les actifs, indépendamment de leur statut.

Les entretiens avec les partenaires sociaux se poursuivront tout au long de la semaine afin d'enrichir et d'améliorer l'avant-projet de loi. Le gouvernement présentera lundi 14 mars à l'issue de cette semaine de concertation les grandes lignes du projet qui sera présenté en Conseil des ministres.

Le Premier ministre, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron ont entamé un nouveau cycle de rencontre avec les partenaires sociaux sur le projet de loi travail pour poursuivre le dialogue et la concertation.

Le gouvernement est déterminé à mener à bien cette réforme qui est nécessaire pour notre pays. La nouvelle étape de concertation qui vient d'être engagée doit permettre d'améliorer et d'enrichir le projet de loi.

Notre méthode, « c'est le dialogue ». Il est engagé depuis près d'un an sur ce texte, et c'est également « pour cela que nous avons pris 15 jours [...] pour améliorer et corriger [le texte] là où c'est nécessaire » (PM, 06/03/16):

« Nous devons réformer le droit du travail, comme nos voisins l'ont déjà fait ». Nous devons « crédibiliser notre démarche en donnant des droits nouveaux au salariés ». « La loi travail est essentielle pour notre pays [car] le monde a changé ». « Ce qui serait terrible, c'est le statu quo » (PM, 06/03/16).

« Il faut dire aux Français d'où l'on vient et où l'on va » (PM, 06/03/16). Cette loi travail s'inscrit dans un processus engagé depuis 2012 :

- **« Depuis le début du quinquennat, nous avons réarmé les entreprises pour faire face à la concurrence internationale** et aux bouleversements de l'économie, avec notamment le numérique » ;
- **Aujourd'hui, « nous voulons garantir notre modèle social et les droits des salariés tout en donnant plus de souplesse aux entreprises. [Nous voulons] une France où chacun est en capacité de s'épanouir, où les individus ont les mêmes chances, sont plus forts et plus solidaires. La loi travail, portée avec pugnacité par Myriam El Khomri, est un levier puissant pour cela » ;**
 - o **« Le CDI doit devenir la règle ».** « Sur les emplois marchands créés en 2015, 90% l'ont été en intérim ou en CDD ». « Il faut casser les barrières à l'entrée du marché du travail sur lesquelles viennent se fracasser des milliers de jeunes et de chômeurs peu qualifiés ». « Nous voulons réconcilier l'employeur et l'employé et qu'ils retrouvent tous les deux la confiance, l'envie d'avancer ensemble » ;
 - o **Le CPA viendra garantir la continuité des droits au-delà des ruptures.** « Actuellement, changer d'emploi, c'est perdre tous ses droits. Demain, grâce aux CPA, les droits - à la formation, le compte pénibilité, l'épargne salariale... - suivront le salarié tout au long de sa vie! Cela va permettre à chacun, notamment aux chômeurs grâce à plus d'heures de formation, de rebondir et de prendre un nouveau départ ».

Nous « répondr[ons] à toutes les questions, à toutes les inquiétudes et aux critiques formulées de bonne foi ». « Faute d'explications, le conservatisme et les blocages peuvent l'emporter ». Il faut « faire cesser la désinformation » (PM, 06/03/16). Par exemple :

- « **Dire que les heures supplémentaires ne seront plus majorées : c'est faux.** Les heures supplémentaires seront toujours mieux payées que les heures normales ». « Aucun accord, même majoritaire, ne pourra conduire à une réduction de salaire » ;
- « **Dire que les chefs d'entreprise pourront licencier comme ils le souhaitent : c'est faux.** Cette loi n'invente aucun nouveau motif de licenciement. Elle clarifie des motifs déjà reconnus et appliqués par les juges » ;
- « **Nous faisons confiance à la négociation au sein de l'entreprise,** aux accords majoritaires et aux salariés qui seraient consultés. Cette décentralisation du dialogue social, c'est un changement majeur et un progrès qui conforte notre contrat social ». « S'il n'y a pas d'accord entre le salarié et le patron, le droit du travail restera exactement le même ».

Les rencontres organisées cette semaine avec les partenaires sociaux nous permettront d'identifier les points sur lesquels nous ferons évoluer l'avant-projet de loi. Les entretiens organisés lundi 7 mars ont d'ores et déjà permis d'échanger sur des propositions d'amélioration et d'évolution du projet de loi, en particulier sur le compte personnel d'activité, afin d'aller plus loin en matière d'accès à la formation des personnes les moins qualifiées dans notre pays, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi.

S'agissant du plafonnement des indemnités prudhommales et des dispositions du projet de loi relatives au licenciement économique, « des adaptations peuvent être possibles sans [es] remettre en cause », comme le Premier ministre l'a exprimé dimanche, « ces deux points feront, bien sûr, l'objet d'améliorations ». « Nous devons davantage insister sur le fait que ce texte s'adresse d'abord aux PME. C'est là où il y a la peur d'embaucher. Nous devons lever cette crainte ».

Notre objectif est de « mener à bien ce texte avec les amendements nécessaires » (PM, 06/03/16).

Les entretiens avec les partenaires sociaux se poursuivront tout au long de la semaine afin d'enrichir et d'améliorer l'avant-projet de loi. **C'est seulement à l'issue de cette semaine de concertation que le gouvernement présentera lundi 14 mars les grandes lignes du projet qui sera présenté en Conseil des ministres.**

LOI TRAVAIL – ZOOM JEUNESSE

On entend dire que la jeunesse va être précarisée par la loi travail : c'est absolument faux. Au contraire : c'est la jeunesse qui a le plus à gagner avec cette loi, car elle est la première victime du système actuel, entre précarité, CDD à répétition et missions d'intérim. Près d' 1 jeune sur 4 est au chômage, et près d'1 chômeur sur 4 a moins de 25 ans. Faciliter l'accès au CDI, créer le CPA pour garantir les droits, et renforcer le CPA spécifiquement pour les jeunes, cela contribuera à améliorer l'insertion et l'évolution des jeunes dans le monde du travail, dans le prolongement de ce qui a été fait depuis 2012.

On « entend dire que la jeunesse va être précarisée » par la loi travail : c'est absolument faux (PM, 06/03/16).

« Mais justement : c'est la jeunesse qui a le plus à gagner avec cette loi, car elle est la première victime du système actuel : précarité, stages[...] CDD à répétition » et/ou mission d'intérim. En effet, « le chômage de masse frappe durement » et « il se concentre sur les jeunes et les moins qualifiés » (PM, 06/03/16) :

- **Près d' « 1 chômeur sur 4 à moins de 25 ans »** (PM, 06/03/16) :
 - o **Au 4^{ème} trimestre 2015, les données de l'Insee indiquent que 22,6 %** des personnes à la recherche d'un emploi sont des jeunes de moins de 25 ans ;
 - o **Cet indicateur du chômage au sens du BIT calculé par l'Insee est le plus pertinent : beaucoup de jeunes à la recherche d'un emploi ne s'inscrivent pas chez Pôle emploi.** Selon certaines études, on estime qu'à peine la moitié des jeunes à la recherche d'un emploi sont inscrits chez Pôle emploi. Aussi fin janvier, il n'y avait qu'un peu moins de 15 % des demandeurs d'emploi inscrits chez Pôle emploi, qui avaient moins de 25 ans ;
- **Près d'1 jeune sur 4 est chômeur :** selon le taux de chômage calculé par l'Insee, les 15-24 ans sont touchés à 24 % par ce fléau au 4^{ème} trimestre 2015, malgré un repli de -0,3 pt par rapport au 3^{ème} trimestre ;

Ce qui compte aujourd'hui c'est de sortir les jeunes de la difficulté et les aider à s'insérer davantage dans le monde du travail. L'ambition à travers ce projet de loi est précisément de :

- **Mieux lutter contre la segmentation du marché du travail et faciliter l'accès au CDI.** « Le CDI doit devenir la règle » (PM, 06/03/16).
 - o **C'est aussi l'un des enjeux de la négociation de la convention d'assurance chômage qui s'est ouverte.** Le Premier ministre l'a rappelé aux partenaires sociaux qu'il a reçu le lundi 7 mars.
- **Créer le CPA et le « renforcer [...] particulièrement pour les jeunes »** (PM, 06/03/16) :
 - o Avec la possibilité d'abonder le CPA de chaque jeune sorti sans qualification du système scolaire, afin de lui permettre d'accéder à une qualification. C'est une nouvelle chance qui est ainsi offerte à chaque jeune décrocheur,
 - o Ou encore en reconnaissant l'engagement des jeunes dans le service civique. « **un jeune qui a accompli une mission de service civique dans une association et qui a envie d'y être embauché.** Il doit pour cela suivre, par exemple, une formation complémentaire en comptabilité. Il pourra désormais le faire gratuitement ! Car au terme de sa mission, grâce à son CPA, il aura droit à 20 heures de formation ».

Pour rappel, les actions engagées par le gouvernement depuis 2012 ont produit de premiers résultats : emplois d'avenir, contrat de génération, mise en œuvre de la garantie jeunes, relance de l'apprentissage, meilleur encadrement des stages... Le chômage des jeunes est stabilisé depuis 2013.

SOMMET UNION EUROPEENNE / TURQUIE

Le Président de la République s'est rendu à Bruxelles pour un Sommet européen avec la Turquie sur la situation des réfugiés. Face à la crise des réfugiés la réponse doit avant tout être européenne. L'Europe doit à ce titre sécuriser ses frontières extérieures et respecter ses engagements concernant l'accueil des réfugiés. Ensuite l'Europe doit maintenir une relation directe avec la Turquie qui doit être aidée en échange d'engagements forts, notamment concernant la réadmission des migrants économiques. Enfin, l'Europe doit se montrer solidaire avec la Grèce qui doit être aidée afin que l'accueil des réfugiés s'établisse dans les meilleures conditions possibles.

Le président de la République s'est rendu aujourd'hui à Bruxelles pour une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et de la Turquie sur la situation des réfugiés.

« Face à ce qu'on appelle la crise des réfugiés, la réponse doit être européenne » (PR, 07/03/16):

- L'Europe « doit faire en sorte que des syriens réfugiés puissent être accueillis en Europe. La France a pris des engagements (30 000) et nous commençons à les mettre en œuvre ».
- « Il doit y avoir une sécurité sur la frontière entre la Turquie et la Grèce [...] c'est pour cela qu'il y a des bateaux de l'OTAN : [...] pour éviter qu'il y ait des mouvements qui peuvent être dangereux [...] pour les réfugiés eux-mêmes ».

« Nous devons avoir avec la Turquie une relation [...] directe franche et efficace » (PR, 07/03/16).

- D'une part, « cette coopération [implique] une aide apportée par l'Europe, parce que la Turquie accueille [déjà] 2,5M de réfugiés » sur son territoire.
- D'autre part, « il faut qu'il y ait [...] des engagements de la Turquie par rapport à la lutte contre les passeurs et cela suppose aussi que la Turquie puisse avoir des conditions de réadmission ». « C'est nécessaire, puisque ce sont des migrants qui n'avaient pas vocation à être en Europe ».

REFUGIES – RELOCALISATION

La France s'est engagée dans la relocalisation des réfugiés demandeurs d'asile en Europe - 30 000 réfugiés sur 2 ans. La France rend effectif cet accueil : environ 150 nouveaux réfugiés sont arrivés ce lundi. Elle est le pays qui a accueilli à ce jour le plus grand nombre de réfugiés relocalisés (300). Il est aujourd'hui nécessaire de monter en puissance de façon extrêmement volontariste. C'était notamment l'enjeu de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE et de la Turquie aujourd'hui à Bruxelles. Si la réponse à la crise migratoire est avant tout européenne, le gouvernement ne sera pas défaillant sur le terrain du droit d'asile.

« La France s'est engagée » et « prend sa part » dans « la relocalisation des réfugiés demandeurs d'asile » (J-M. Ayrault, 07/03/16). Le président de la République a une nouvelle fois rappelé ce lundi l'engagement d'accueillir 30 000 réfugiés sur 2 ans.

La France « veut non seulement respecter sa parole, mais elle veut rendre effectif cet accueil » (J-M. Ayrault, 07/03/16) :

- « **152 d'entre eux [sont arrivés] ce lundi [...] sur le sol français** en provenance de Grèce et seront accueillis dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile dans plusieurs régions françaises » (B. Cazeneuve, 07/03/16). Il s'agit essentiellement de Syriens et d'Irakiens, avec une vingtaine de familles, et quelques hommes isolés ;
- **A ce jour, « la France est le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés relocalisés »** (B. Cazeneuve, 07/03/16). En effet, ces arrivées portent à 300 le nombre total des personnes prises en charge par la France dans le cadre du programme européen de répartition.
- « **Il faut monter en puissance de façon extrêmement volontariste [...]** Les moyens pour accueillir les personnes demandeurs d'asile en France existent » (J-M. Ayrault, 07/03/16).

Il n'y a pas « mauvaise volonté délibérée » de la France. En effet :

- « La France a adopté en 2015 la **réforme de l'asile** la plus ambitieuse de son histoire récente » ;
- « Elle a accueilli l'an passé **plus de 80 000 demandeurs d'asile**, soit bien davantage que le Royaume-Uni, par exemple » ;
- « Elle est le seul pays à avoir mis en place un **dispositif de protection spécifique pour certaines victimes de Daesh** particulièrement vulnérables, telles les membres des minorités religieuses réfugiés au Kurdistan irakien » (B. Cazeneuve, 07/03/16).

En revanche, « les dispositifs d'accueil et de répartition des réfugiés dans les hotspots ne fonctionnent encore que de façon très imparfaite » (B. Cazeneuve, 07/03/16). Il va donc « **falloir aider la Grèce** » encore davantage, « car c'est la Grèce qui aujourd'hui est notre frontière extérieure et accueille des réfugiés » (PR, 07/03/16). C'était notamment l'enjeu de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE et de la Turquie ce lundi à Bruxelles.

S'agissant de Calais, « nul ne saurait écrire de façon informée que le plan de démantèlement de la jungle aura pour effet de rejeter sur les routes des centaines de désespérés ». Le gouvernement « n'a pas d'autre objectif que de mettre à l'abri des personnes en situation de grande détresse, exposées au froid, vivant dans la boue » et « soumises aux violences des passeurs » (B. Cazeneuve, 07/03/16).

« Seule une politique européenne rigoureuse et conforme à nos valeurs peut aujourd'hui nous permettre de maîtriser la crise migratoire sans précédent auquel notre continent est confronté » (B. Cazeneuve, 07/03/16).

EDF

« L'Etat, en tant qu'actionnaire majoritaire [d'EDF] est pleinement en soutien de l'équipe de direction » et des choix établis. « Nous renouvelons notre plein soutien au projet Hinkley Point qui est un projet rentable sur les 30 années à venir ». « La situation d'EDF « est due à la situation des prix de l'électricité aujourd'hui sur les marchés en forte baisse et à l'accélération de l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité ». Cela suppose « des décisions, des mesures et des réformes indépendamment de tous [l]es projets » d'envergure (E. Macron, 07/03/16).

RAPPEL – FESSENHEIM

La centrale de Fessenheim fermera, et toutes les procédures seront engagées pour que cette fermeture soit irréversible d'ici la fin du quinquennat. En revanche elle ne pourra fermer dès cette année, car la construction de l'EPR de Flamanville a pris beaucoup de retard. Les deux sont liées par les termes de la loi sur la transition énergétique. Cette loi est un texte majeur : « c'est la première fois que le nucléaire est plafonné, la première fois que les énergies renouvelables sont autant encouragées, la première fois que l'isolation thermique est autant favorisée, la première fois que la mobilité électrique est stimulée » (PR, 24/09/15).

